

Intervention de Julien ADDA, délégué général de la FNAB

"Lobbying, conflits d'intérêt, expertise : quels pouvoirs, quels contre-pouvoirs ?"

mercredi 9 février 2011

Je vais essayer de vous montrer comment les citoyens peuvent, en tant qu'acteurs économiques organisés, peser sur l'avenir d'une filière et donc créer un "contre-pouvoir" agissant malgré le contexte économique et politique global.

Le contexte actuel de la bio est celui de l'explosion du nombre de conversions, soit 15 par jour depuis janvier 2010, et 10 par jour en 2009. Nous sommes donc entrés dans une phase d'accélération voire de "massification" de la production bio qui ne répond pas encore à la demande intérieure. Quand on sort de la "niche" les intérêts économiques deviennent beaucoup plus prégnants et la question de la régulation économique du secteur soumise à des intérêts pas nécessairement convergents.

le socle commun c'est la réglementation européenne de 2007 appliquée en 2009 en France, le label "AB" bien connu signifie la même chose que le label européen obligatoire depuis le 1er juillet 2010. La négociation européenne a été nécessaire mais elle a été forcément orientée par sa compétence qui est le marché unique. Cette "européanisation" de la réglementation de l'AB a eu des conséquences importantes sur les contextes nationaux en termes de pratiques agronomiques et/ou vétérinaires par exemple. L'exemple flagrant de compromis européen est la tolérance d'une trace OGM.

Quelles réactions ? les producteurs bio regroupés au sein de la FNAB ont travaillé avec d'autres partenaires tenants d'une filière équitable à un projet de marque privée qui a pris 3 ans. Cette action, qui a vu le lancement de Bio cohérence en mai 2010, est symbolique du saisissement de la "norme" et des conditions de sa production au regard des enjeux de "l'industrialisation" de la filière bio en Europe. Doit-on investir le champ normatif (certification, label, procédures etc.) ou bien s'en exclure au motif de la liberté d'organisation ?

La réaction de l'Etat fut assez vive comme celle des acteurs économiques de l'aval au motif d'un possible dénigrement de la réglementation et de la déstabilisation du marché... Ce qui se joue là relève aussi d'une réaction à l'égard d'une action collective émancipatrice du mouvement paysan à l'égard de l'Etat et de la place centrale qu'il occupe dans la détermination de la norme et des acteurs qui l'élaborent et la gèrent sous son égide. Dans le champ économique, il y a souvent collusion entre les pouvoirs publics et les acteurs de la filière dès lors que l'intérêt de la croissance économique est visé comme objectif prioritaire. Or la prescription de la norme peut être une affaire auto-organisée, une affaire de producteurs et de citoyens pour la maîtrise du destin de la filière au-delà de la collusion économique au sens strict.

Bio cohérence est un cahier des charges construit par les paysans bio, il est un auto-diagnostic sur les pratiques, il travaille avec les acteurs de l'aval la cohérence réglementaire de la filière (exemple de l'alimentation animale 100% bio).

Je finirai en disant que nous avons une pensée pour Yannick Chénet qui est décédé d'une leucémie samedi dernier, il avait témoigné dans le film J-P.Jaud "Severn" en rappelant sa stupéfaction de découvrir dans sa chambre d'hôpital que les firmes qui l'avaient empoisonné étaient aussi celles qui étaient censé le soigner... nous pensons également à Gilles-Eric Séralini que nous avons défendu et qui a gagné son procès en diffamation contre le Professeur Fellous de la plate forme des bio-technologies pro-OGM. Nous pouvons nous défendre et tenter de maîtriser notre destin en nous organisant.
